

Luxembourg, le 22. juin 2020

Fin de l'état de crise

Nos institutions démocratiques ont résisté à la tempête du Covid-19

Ce lundi la Chambre des Député-e-s a procédé au vote des projets de loi 7606 et 7607, pavant ainsi la route à la sortie de l'état de crise. Des mesures encore nécessaires à l'heure actuelle afin de prolonger l'effort d'endiguement du virus SARS-CoV-2 reçoivent ainsi une base légale.

Les trois mois de l'état de crise n'auront pas endommagé la démocratie, la Chambre des Député-e-s est restée en mesure de légiférer et a été très active à tous les niveaux. Alors que le Gouvernement s'est érigé en gestionnaire de la crise, la Chambre a préparé la sortie de l'état de crise. Au cours de 189 réunions de commissions et de 21 séances plénières, elle a élaboré et voté plus de 60 lois appelées à prendre le relais de nombreuses mesures. La présidente du groupe parlementaire déi gréng **Josée Lorsché** a exprimé une prudente satisfaction quant au bilan intermédiaire de la gestion de la crise :

*« La fin de l'état de crise est très importante pour nous. Pour une démocratie, c'est un temps sensible qui demande beaucoup de prudence de la part responsables politiques, même si, comme cela a été le cas chez nous, l'état de crise a été confirmé à l'unanimité des votes à la Chambre des Député-e-s. **Nous sommes heureux de le laisser derrière nous et constatons que la stratégie gouvernementale pour endiguer la pandémie a fonctionné.***

*Les deux „lois-Covid“ adoptées aujourd'hui sont équilibrées au niveau du droit de notre société à la protection de la santé et des droits et libertés de l'individu. Bien sûr, il subsiste un certain nombre de restrictions, mais en tout et pour tout nous regagnons une grande partie de nos libertés. Au vu de l'évolution positive des cas de nouvelles infections, le Luxembourg est ainsi, avec la Croatie, le seul pays à pouvoir éliminer les restrictions en milieu privé. **Le principe de la responsabilité individuelle de nos citoyen-ne-s est ainsi remis en avant.***

La mesure du confinement forcé introduite aujourd'hui doit rester l'ultime échappatoire dans la lutte contre la pandémie, quand toutes les autres possibilités comme l'information, ou la responsabilisation individuelle ne donnent pas de résultat. Il suffit d'un seul cas d'irresponsabilité pour anéantir les efforts collectifs des derniers trois mois dans la lutte contre la pandémie. »

Contact :

Josée LORSCHÉ, jlorsche@chd.lu, +352 621 484 376
Marion MULLER, mmuller@chd.lu, +352 691 122 778